

De la 6^e à la 3^e



© Monkeybusinessimages / iStock

Les années collège, c'est le début de l'autonomie avec de nouveaux enseignements (programmation informatique, LV2, latin...), des choix à faire pour son orientation et le passage du diplôme national du brevet (DNB), premier examen de la scolarité.

BREVET : TAUX DE RÉUSSITE 2021



88% contre 91% en 2020

LV2 LES PLUS PLÉBISCITÉES AU COLLÈGE EN 2020

	Espagnol 1,9 million d'élèves
	Allemand 382 436 élèves
	Italien 146 586 élèves

ORIENTATION APRÈS LA 3^e



64% des élèves
s'orientent vers la filière
générale et technologique

L'entrée en 6^e

Un nouveau monde

L'entrée au collège est une nouvelle étape dans la scolarité : nouvelle organisation, nouvel emploi du temps, davantage de professeurs, des méthodes de travail différentes.

► De nouveaux interlocuteurs

Désormais, les interlocuteurs sont plus nombreux : il y a un professeur par matière. Un professeur principal assure le lien entre l'élève et les parents d'une part, et l'ensemble des professeurs de la classe d'autre part. Il est aussi en charge de coordonner le parcours d'orientation des élèves (répondre à leurs questions sur le sujet, organiser des réunions, etc.). Le ou la CPE (conseiller principal d'éducation) gère l'emploi du temps et les absences.

On peut rencontrer le chef d'établissement sur rendez-vous, mais seulement en cas de difficulté

sérieuse (contestation d'orientation, sanction disciplinaire, harcèlement...).

Pour les coordonnées des fédérations de parents d'élèves, [voir liste 3 du carnet d'adresses](#).

► Comment s'inscrire ?

En CM2, avant les vacances de printemps, un dossier d'inscription en 6^e est remis à votre enfant. Vous devez le remplir (langue vivante, demi-pension, options facultatives...), puis le retourner à l'enseignant. Votre enfant sera admis au collège de votre secteur sur décision d'une commission d'affectation. N'ou-

bliez pas de confirmer son inscription en déposant le dossier d'inscription au secrétariat du collège dès que vous connaîtrez la décision d'affectation afin de ne pas perdre votre place.

Attention : si votre enfant est scolarisé dans un établissement privé hors contrat, la procédure est différente (examen de passage pour le public).

Pour l'inscription dans un établissement privé, adressez-vous directement au chef d'établissement.

Voir liste 4 du carnet d'adresses.

Si vous en avez fait la demande, votre enfant peut être orienté en Segpa (section d'enseignement général et professionnel adapté). Cette décision est prise par la commission départementale d'orientation de l'enseignement adapté, sous la responsabilité de l'inspecteur d'académie.

Assouplissement de la carte scolaire

En principe, vous inscrivez votre enfant au collège de votre secteur. Si vous souhaitez l'inscrire dans un collège hors secteur, vous devez obtenir une dérogation du directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen).

Pour en faire la demande, un formulaire d'assouplissement à la carte scolaire est disponible sur le site internet de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale. En fonction de la capacité d'accueil de l'établissement et du motif de la demande, la dérogation est attribuée ou non par le Dasen.

Pour ces dérogations, la priorité est donnée :

- aux élèves en situation de handicap ;
- aux élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé ;
- aux boursiers au mérite ;
- aux boursiers sociaux ;
- aux élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier (classes internationales, classes à horaires aménagés...);
- aux élèves dont le frère ou la sœur est dans l'établissement souhaité.

Pour en savoir plus, informez-vous auprès des services départementaux de l'Éducation nationale (inspections académiques).

www.education.gouv.fr rubrique Ministère / Acteurs / Régions académiques, académies et services départementaux de l'Éducation nationale.

À lire aussi ✓

L'orientation scolaire : où s'informer n° 1.03

Décrochage ou difficultés scolaires : aides et solutions n° 1.17

S'orienter après la 3^e n° 1.325

Trouver un stage en entreprise n° 3.012

Violences, harcèlement, conflits : vos droits n° 5.53

Jeunes handicapés : suivre des études n° 5.582

Les écoles alternatives n° 1.13

► Aides financières

Une année scolaire pèse lourd dans le budget familial. Des aides peuvent être accordées aux familles dont les revenus ne dépassent pas un certain plafond.

Allocation de rentrée scolaire (ARS)

L'allocation de rentrée scolaire est versée, sous conditions de ressources, une fois par an par la Caisse d'allocations familiales aux parents qui ont au moins un enfant à charge scolarisé ou en apprentissage, âgé de 6 à 18 ans (20 ans pour Mayotte).

Pour percevoir l'ARS pour l'année 2021-2022, les ressources de l'année 2019 ne devaient pas dépasser un certain plafond qui dépend du nombre d'enfants. Ces plafonds sont de :

- 25319 € pour 1 enfant ;
- 31 162 € pour 2 enfants ;
- 37 005 € pour 3 enfants ;
- 5843 € par enfant supplémentaire.

À Mayotte, ils sont de :

- 31 158 € pour 1 enfant ;
- 33 991 € pour 2 enfants ;
- 36 824 € pour 3 enfants ;
- 2 833 € par enfant supplémentaire.

Son montant dépend de l'âge de l'enfant. Pour la rentrée 2021, l'ARS atteint 390,74 € pour les 11-14 ans (392,70 € à Mayotte) et 404,27 € pour les 15-18 ans (406,31 € à Mayotte).

www.caf.fr rubrique Droits et prestations / S'informer sur les aides / Enfance et jeunesse

Bourses nationales

Des bourses nationales, dites bourses de collège, peuvent être attribuées aux familles qui ont des revenus modestes.

Pour les élèves inscrits en collège public, la demande se fait en ligne sur le portail Scolarité-Services de l'académie du collège de l'élève.

Pour les élèves inscrits dans un établissement privé sous contrat ou au Cned, le formulaire est téléchargeable sur le site de l'Éducation nationale. Vous avez en général jusqu'à la fin du mois d'octobre pour déposer votre demande.

www.education.gouv.fr rubrique Vie scolaire / Aides scolaires / Aides financières et bourses au collège.

Les montants annuels, calculés selon 3 taux en fonction des charges et des ressources des familles, étaient de 105 €, 294 € et 459 € à la rentrée 2021. Les montants sont versés en 3 fois.

Il existe également une prime à l'internat destinée à tous les élèves boursiers de collège scolarisés en internat.

D'un montant forfaitaire annuel de 327 € pour le 1^{er} échelon, 396 € pour le 2^e échelon et 465 € pour le 3^e échelon, elle est versée en 3 fois en même temps que la bourse.

Autres aides

Gérée directement par le collège, une aide exceptionnelle peut être attribuée en cas de difficultés: le

fonds social collégien. Cette aide doit permettre de faire face à tout ou partie des dépenses de scolarité ou de la vie scolaire (transport, sorties scolaires, soins de l'enfant, fournitures scolaires...). Il existe également un **fonds social pour les cantines** pour les élèves dont les familles rencontrent de grandes difficultés. La décision d'attribution revient au chef d'établissement.

Vous pouvez également faire une demande d'aide auprès des **communes**, des **départements** ou des **régions**. Ces aides varient d'une collectivité territoriale à l'autre. Renseignez-vous directement auprès d'elles.

Pour en savoir plus +

Pour plus d'infos, consultez notre sélection de ressources.

Sites de référence: [voir liste 1 du carnet d'adresses](#).

Organismes de référence: [voir liste 2 du carnet d'adresses](#).

Les années collège

Au fil des classes

Au collège, les élèves suivent 4 années de scolarité: la classe de 6^e finit le cycle 3 qui comprend également les classes de CM1 et CM2; les classes de 5^e, 4^e et 3^e constituent le cycle 4 qui doit permettre d'approfondir et d'élargir ses connaissances et savoir-faire.

► En 6^e: la consolidation

La classe de 6^e fait partie, avec les classes de CM1 et CM2, du cycle 3. L'objectif de ce cycle est la consolidation des acquis fondamentaux de l'école élémentaire. Il permet également une meilleure transition entre l'école primaire et le collège en préparant les élèves aux disciplines et méthodes de l'enseignement secondaire.

Chaque élève suit 26h d'enseignement hebdomadaires, dont 3h consacrées aux enseignements complémentaires, sous la forme d'accompagnements personnalisés et/ou d'enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI).

7 groupes de matières sont enseignés: français; mathématiques; langue vivante; histoire-géographie, enseignement moral et civique; sciences de la vie et de la Terre, technologie, physique-chimie;

éducation physique et sportive; enseignements artistiques (arts plastiques et éducation musicale).

Choisir une langue

Généralement, tous les établissements proposent comme première langue l'anglais ou l'allemand. Certains peuvent proposer d'autres langues dites rares. Un enseignement des langues régionales est mis en place dans les régions où elles sont parlées.

Les **classes bilangues**, proposées par certains collèges, permettent, en option facultative, l'apprentissage d'une seconde langue étrangère ou régionale dès la 6^e. En 2020, cela concernait 120 305 collégiens, soit 14,8 % d'entre eux.

[Lire dossier L'enseignement bilingue et international n°1.142.](#)

Accompagnement personnalisé

Tous les élèves de 6^e suivent des heures d'accompagnement personnalisé. Ces temps d'accompagnement permettent de s'assurer que chaque élève maîtrise les savoirs fondamentaux. Ils offrent aussi une aide dans l'apprentissage des méthodes de travail. Les élèves sont regroupés en fonction de leurs besoins dans des groupes variables au cours de l'année.

Dispositif Devoirs faits

Chaque collégien qui le souhaite peut bénéficier gratuitement d'un accompagnement aux devoirs au sein de son établissement, en dehors des heures de cours et en fonction de ses besoins.

Ce sont des professeurs, assistants d'éducation, CPE, volontaires du service civique ou encore des membres d'une association de soutien scolaire qui interviennent dans ce cadre. L'élève peut les solliciter pour une leçon qu'il a du mal à assimiler ou pour un devoir qu'il estime difficile à faire seul chez lui.

Parcours d'éducation artistique et culturelle

Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) se déroule de l'école primaire au lycée. Des enseignements et actions éducatives doivent permettre aux élèves de faire l'expérience de pratiques artistiques de plus en plus riches, d'acquérir des repères culturels et de se familiariser avec les œuvres d'art pour les aider à devenir des spectateurs avertis et critiques.

Le ministère prévoit notamment que, chaque année, les collégiens participent à au moins deux « temps forts » culturels (assister à des spectacles, visiter des musées, etc.). Il est également prévu d'inciter les élèves à participer à des ateliers d'éloquence pour améliorer leur prise de parole en public, à des séances de cinéma hebdomadaires, à des chorales ou encore à des ateliers d'éducation aux médias et à l'information.

Évaluation des acquis

Chaque élève de 6^e est évalué en français et en mathématiques durant le mois d'octobre. L'objectif est de repérer leurs difficultés pour proposer une aide ciblée. Cette évaluation se fait via une plateforme en ligne avec 1h consacrée à chacune des deux matières.

Après une série d'exercices communs, la plateforme définit un niveau de maîtrise (insuffisante, fragile, satisfaisante ou très bonne maîtrise) et propose à l'élève de répondre dans un deuxième temps à des exercices personnalisés. Les résultats sont communiqués à l'élève et sa famille sous forme de bilan individualisé. L'élève pourra être orienté vers le dispositif Devoirs faits.

Pour la première fois en 2020, les élèves de 6^e ont été évalués sur leur fluence (leur capacité à lire un texte à voix haute de manière fluide). En fin de CM2, les élèves doivent être capables de lire 120 mots en une minute. Il ressort de l'évaluation que près d'un élève sur 2 se situe en dessous de ce seuil en entrant en 6^e. Parmi eux, 15 % sont même en dessous des 90 mots prononcés, correspondant aux attendus de fin de CE2.

Conseil

Les bons réflexes à l'entrée en 6^e

L'entrée en 6^e est souvent synonyme de stress pour l'enfant comme pour les parents. Pour que le passage de l'élémentaire au collège se fasse en douceur, soyez attentif à ce que vit votre enfant, faites-lui raconter ses journées, intéressez-vous à son travail, vérifiez son emploi du temps, ses cahiers et ses devoirs. Évitez de lui mettre trop de pression et, si vous vous posez des questions, n'hésitez pas à rencontrer le professeur principal ou le conseiller principal d'éducation.

► En 5^e et 4^e : l'approfondissement

Le cycle 4, qui comprend les classes de 5^e, 4^e et 3^e, permet d'approfondir ses connaissances et d'élargir ses savoirs et savoir-faire.

L'élève bénéficie de 26h d'enseignements obligatoires dont 4h consacrées aux enseignements complémentaires. Ces enseignements comprennent les temps d'accompagnements personnalisés ainsi que les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI).

Dès la classe de 5^e, les collégiens apprennent une **2^e langue vivante étrangère** ou **régionale**. Ils peuvent également choisir le **latin** ou le **grec** en option s'ils le désirent. Cet apprentissage optionnel des langues anciennes se fait à raison d'1h de classe en 5^e et jusqu'à 3h en 4^e et 3^e. Les établissements peuvent également proposer des enseignements facultatifs en langues et cultures européennes et/ou en langues et cultures régionales (2h par semaine).

Le programme de 4^e est un prolongement de la 5^e, c'est une classe « sensible » : l'enseignement devient plus abstrait, la charge de travail s'intensifie, les méthodes évoluent. Attention au décrochage !

[Lire dossier Décrochage ou difficultés scolaires : aides et solutions n°1.17.](#)

La rentrée en musique

Chorale, petits orchestres, artistes invités... les élèves de collège (mais aussi de primaire et du lycée) sont invités à faire leur rentrée des classes en musique. Objectif affiché de ces concerts : démarrer l'année scolaire sur une note positive et accueillir les nouveaux élèves. L'opération est liée au « plan chorale » qui vise à développer la pratique du chant dans les établissements scolaires.

► En 3^e : l'orientation

La classe de 3^e est marquée par les choix d'orientation des élèves. Tout en approfondissant les connaissances, la 3^e permet d'accéder aux formations générales, technologiques ou professionnelles qui suivent le collège. C'est une année importante durant laquelle l'élève doit mettre en application les connaissances et les compétences acquises dans la préparation de son projet d'orientation.

En fin de 3^e, l'élève passe le diplôme national du brevet.

Stage d'observation

Les stages de découverte en 3^e sont des stages d'observation qui permettent une immersion dans une entreprise, un secteur... Ils sont obligatoires et durent une semaine. C'est au collégien de trouver la structure qui l'accueillera. Le stage doit être perçu comme une véritable occasion de découvrir le fonctionnement d'une entreprise et peut-être de s'immerger dans un domaine qui passionne l'élève.

[Lire dossiers Trouver un stage en entreprise n°3.012;](#)
[Les métiers qui recrutent n°3.01.](#)

3^e prépa métiers

Avec l'accord de leurs parents ou autre représentant légal, les élèves de 4^e peuvent formuler auprès de leur établissement une demande afin d'intégrer une 3^e « prépa-métiers ».

Elle comprend 5h hebdomadaires de découverte des métiers et des formations professionnelles. Au cours de l'année, les élèves effectuent un stage en entreprise ainsi qu'une période d'immersion en centre de formation des apprentis ou en lycée professionnel.

L'apprentissage du socle de connaissances se poursuit au cours de cette année et les élèves de ces classes passent les mêmes diplômes que les autres élèves de 3^e.

[Lire dossier L'enseignement bilingue et international n°1.142.](#)

Les choix d'orientation

À la fin de la 3^e, l'élève doit faire ses premiers choix d'orientation. Plusieurs voies lui sont possibles : 2nde générale et technologique, 2nde spécifique (bac technologique STHR ou BT), 2nde professionnelle ou apprentissage (bac pro, CAP). L'élève est guidé dans son choix par ses professeurs, le professeur principal et le CPE.

En **janvier/février**, les familles inscrivent leurs vœux provisoires sur une fiche navette remise par le collège ou via le téléservice Orientation accessible sur le portail Scolarité-service.

En **mars**, le bulletin trimestriel donne l'avis provisoire du conseil de classe.

En **mai**, les parents et l'élève font connaître leur demande définitive d'orientation. Ils doivent remplir le dossier de demande d'affectation avec les établissements souhaités et les enseignements ou spécialités de leurs choix. Il est aussi possible de remplir les vœux définitifs directement en ligne via le téléservice Orientation ainsi que le téléservice Affectation sur lequel sont indiqués les choix d'établissements.

En **juin**, le conseil de classe rend son avis définitif : s'il est contraire aux vœux de la famille, le chef d'établissement reçoit la famille en entretien et prend une décision définitive. Si le désaccord persiste, la famille a 3 jours pour faire appel devant une commission qui tranchera. Une fois la décision prise, c'est l'élève et sa famille qui choisissent les options de seconde ou la spécialité du CAP ou du bac pro.

Début **juillet**, la famille reçoit la notification d'affectation dans un lycée public. L'élève doit s'inscrire dans le lycée indiqué.

[Lire dossiers S'orienter après la 3^e n°1.325;](#) [L'orientation scolaire : où s'informer n°1.03.](#)

Téléphone portable interdit

Passé les portes du collège, le portable doit être éteint et rangé. Idem lors des sorties hors de l'établissement, par exemple pour le sport. Tous les appareils type téléphones, tablettes ou montres connectées sont concernés. Cette interdiction a pour but de limiter l'impact négatif de ces objets sur la santé et la concentration. Deux exceptions existent : les élèves en situation de handicap peuvent les utiliser s'ils en ont besoin pour suivre les cours et les professeurs peuvent autoriser leur usage pour des raisons pédagogiques.

Un test de positionnement en anglais

Dans le cadre du nouveau « Plan langues vivantes » mis en place par le ministère de l'Éducation nationale, le test de positionnement numérique en anglais, Ev@lang collège, a été créé pour les classes de 3^e. Il permet d'évaluer les compétences de chaque élève en compréhension de l'oral et de l'écrit, ainsi que ses connaissances linguistiques (grammaire et lexique). Il concerne l'ensemble des élèves de de 3^e qui suivent un enseignement d'anglais LV1 ou LV2.

► Un parcours encadré

De la 6^e à la 3^e, divers enseignements et dispositifs accompagnent les élèves afin de leur permettre de construire leur projet d'avenir. Des aides visent notamment à lutter contre le décrochage scolaire.

Enseignements complémentaires

Les enseignements complémentaires (EC) comprennent l'accompagnement personnalisé (AP) et les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI). Le premier vise à apporter aux élèves une aide méthodologique afin de les aider à devenir autonomes. Les seconds consistent à réaliser des projets collectifs mobilisant plusieurs disciplines.

Ces enseignements s'appuient sur les programmes officiels. Toutes les disciplines y contribuent, à raison de 3h par semaine en 6^e puis de 4h hebdomadaires à partir de la 5^e.

Parcours Avenir

Le parcours Avenir consiste pour les élèves à définir leur projet professionnel à travers un parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde du travail.

Il s'adresse à tous les élèves de la classe de 6^e à la classe de T^e, y compris lorsqu'ils suivent une scolarité en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis).

Son objectif : permettre aux élèves d'élaborer progressivement un projet personnel ou collectif, fondé sur la connaissance du monde professionnel, de la complexité de toute activité professionnelle ainsi que des voies de formation et des métiers qui s'offrent à eux après le collège. Cette thématique est notamment abordée dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires, le stage de 3^e et les actions de découverte des lycées.

www.education.gouv.fr rubrique Vie scolaire / Orientation / Parcours Avenir

Dispositifs relais pour élèves en risque de décrochage

Les dispositifs relais s'adressent à des élèves du second degré à partir de 14 ans en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation. Les sessions comptent entre 6 et 12 élèves volontaires qui restent sous statut scolaire. L'accompagnement individualisé permet d'acquérir le socle commun de connaissances et de compétences et peut inclure une partie découverte du monde du travail. L'objectif est de reprendre une scolarité générale ou d'entrer dans le cycle professionnel (lycée pro ou CFA).

Abritées par les établissements scolaires ou à l'extérieur, les **classes relais** accueillent des élèves de quelques semaines à 1 an maximum. Au programme : formation générale, technologique et professionnelle. Les classes relais sont gérées en partenariat avec la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse).

Les **ateliers relais** accueillent des élèves en moins grande difficulté. Situés à l'extérieur des collèges, ils reposent sur un partenariat avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire (Ligue de l'enseignement, par exemple). Objectif : reprendre une scolarité générale ou entrer dans le cycle professionnel (lycée pro ou CFA). L'accueil peut durer de 4 à 6 semaines, renouvelable 3 fois.

Les **internats tremplin** peuvent se situer au sein d'un collège, s'il dispose déjà d'un internat, ou se situer hors les murs. Ils accueillent de 10 à 12 élèves accompagnés par une équipe éducative et pédagogique propre. L'objectif est de permettre la reprise d'une formation diplômante. Les internats sont des dispositifs qui s'adressent à des élèves qui sont en rupture grave avec le système scolaire (exclus définitivement de leur établissement ou très souvent absents). Les temps de vie des internats mettent l'accent sur l'autonomie, la responsabilité et le développement de pratiques culturelles ou sportives, voire de l'engagement associatif. En 2022, il y aura un internat tremplin par académie.

[Lire dossier Décrochage ou difficultés scolaires : aides et solutions n°1.17.](#)

Redoublement

Chaque année au 2^e trimestre, la famille de l'élève demande le passage en classe supérieure ou le redoublement. Ce dernier peut être préconisé dans l'intérêt de l'élève. Le conseil de classe y répond de façon provisoire. Si la réponse ne satisfait pas la famille, un dialogue s'engage entre la famille et le professeur principal.

Un enseignement d'éloquence en 3^e

Depuis la rentrée 2019, une expérimentation est menée pour la mise en place d'un enseignement d'éloquence dans le cadre des cours de français en classe de 3^e. 400 établissements dans 24 académies se sont portés volontaires pour mettre en place pendant une demi-heure hebdomadaire un cours visant à travailler sa voix, l'expression orale et apprendre à échanger de manière argumentée avec les autres.

<https://eduscol.education.fr/630/experimentation-d-un-enseignement-eloquence-en-3e>

► Diplômes, certificats du collège et attestations de compétences

Diplôme national du brevet ou attestation scolaire de sécurité routière... de la 6^e à la 3^e, on peut déjà être diplômé !

Diplôme national du brevet (DNB)

Le brevet atteste des connaissances générales de fin de 3^e grâce à un contrôle continu et un contrôle final. Il n'est pas obligatoire pour passer en 2nde, mais la quasi-totalité des élèves s'y présentent. En 2021, 88 % des inscrits ont obtenu ce diplôme.

Les épreuves écrites et orales ont lieu au cours de la dernière semaine du mois de juin. 5 épreuves sont à passer :

- français : un travail d'1h10 sur un texte voire une image (grammaire, compétence linguistique, compréhension), une dictée de 20 minutes et une rédaction d'1h30.
- histoire-géographie-enseignement moral et civique (2h).
- mathématiques (2h) qui comprend un exercice de programmation informatique.
- sciences (1h) : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie (2 disciplines sur 3 sont évaluées).
- l'examen comporte aussi une épreuve orale portant au choix sur les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), le parcours d'éducation artistique et culturelle, ou sur le parcours Avenir. Elle peut être individuelle et dure 15 minutes (5 minutes d'exposé, 10 minutes d'entretien), ou collective et se déroule pendant 25 minutes (10 minutes d'exposé, 15 minutes d'entretien).

Pour les sections internationales, 2 épreuves supplémentaires sont organisées en langues et littérature et en histoire-géographie).

Avec le brevet, les collégiens sont, pour la première fois, confrontés à un examen. Le DNB peut être exigé pour certains emplois du privé ou, surtout, pour des concours de la fonction publique. Une certification optionnelle du niveau A2 en langue régionale est possible.

Pour marquer l'importance de ce diplôme, une cérémonie de remise est organisée à la rentrée suivant l'obtention du brevet.

À savoir : les collégiens boursiers sur critères sociaux qui ont une mention « bien » ou « très bien » au brevet peuvent bénéficier d'une bourse annuelle au mérite versée en 3 fois. Celle-ci est calculée en fonction de l'échelon auquel appartient l'élève à la bourse de lycée (bourse sur critères sociaux). Son montant varie de 134 € pour le 1^{er} échelon à 334 € pour l'échelon 6.

www.education.gouv.fr rubrique Système éducatif / Organisation de l'école / Collège.

Informatique et internet

Le dispositif Pix est une plateforme en ligne gratuite qui permet l'évaluation de compétences numériques. Au total, 16 compétences numériques sont évaluées dans 5 domaines : information et données, communication et collaboration, création de contenus, environnement numérique, protection et sécurité.

Si les compétences sont validées, une certification est délivrée et est inscrite dans le livret scolaire. L'évaluation est obligatoire et est organisée par le principal du collège.

À savoir : Depuis la rentrée 2021, le dispositif Pix est généralisé et la certification devient obligatoire pour les élèves de 3^e, de T^{le}, de CAP et pour les étudiants en 2^e année de BTS ou de CPGE.

<https://pix.fr>

Sécurité routière

La sécurité routière est enseignée au collège. Elle est intégrée dans les horaires et les programmes à travers l'ASSR (attestation scolaire de sécurité routière). Le 1^{er} niveau s'adresse aux classes de 5^e ; le second aux classes de 3^e.

L'évaluation consiste à répondre à 20 questions à choix multiple illustrées de séquences vidéo. L'attestation est validée lorsque l'élève obtient au moins 10/20.

Le 1^{er} niveau permet de s'inscrire à la formation pratique du BSR (brevet de sécurité routière), obligatoire pour conduire un cyclomoteur à 14 ans. L'attestation de 2nd niveau est obligatoire pour l'obtention du permis de conduire moto ou voiture.

Premiers secours

Les collégiens participent à des exercices de simulation attentat-intrusion. Ils sont également initiés aux premiers secours. Pendant 2h, les adolescents

découvrent les gestes qui sauvent face à des situations d'arrêt cardiaque, d'hémorragies, ou encore de pertes de connaissance. Les élèves peuvent aussi demander à passer le PSC1, le premier certificat de formation aux premiers secours.

Scolarités particulières

Les classes spécifiques

Certains élèves ont des besoins éducatifs spécifiques : élèves nouvellement arrivés en France, élèves en situation de handicap... Dans certains cas, ils peuvent être accueillis dans des classes adaptées au sein du collège.

► Élèves nouvellement arrivés en France

Les élèves arrivés récemment en France sont inscrits dans une classe ordinaire, correspondant à leur âge et à leur niveau, tout en bénéficiant d'un enseignement renforcé en français en fonction de leurs besoins.

Au collège, ces élèves peuvent suivre certains enseignements dans les mêmes conditions que les élèves de leur classe d'inscription. Notamment grâce au parcours d'éducation artistique et culturelle et à l'accompagnement personnalisé qui leur permettent de suivre les apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

www.education.gouv.fr rubrique Ministère / Acteurs / Régions académiques, académies et services départementaux de l'Éducation nationale.

Pour contacter les Casnav (centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) :

<https://eduscol.education.fr> rubrique Scolarité de l'élève / École inclusive / Les élèves allophones...

► Élèves avec un handicap

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), visent à scolariser les élèves en situation de handicap. Les classes **Ulis-Collège** accueillent des élèves 12 à 16 ans. En 2021, 350 nouvelles Ulis en collège sont créées dans le 1^{er} et le 2nd degré. Ces classes ont accueilli en 2020 plus de 43 000 élèves.

Les Ulis scolarisent les élèves par groupes de 10 maximum dans le 2nd degré. Ils sont encadrés par des enseignants spécialisés. Lorsque ces élèves re-

joignent leur classe ordinaire, ils peuvent bénéficier d'un accompagnement en fonction de leurs besoins (AESH...).

Pour les élèves atteints d'un **trouble dys** (dyslexie, dyspraxie, dysorthographe...), un médecin peut mettre en place un PAI (projet d'accompagnement individualisé) afin d'aménager la scolarité de l'élève. Pour bénéficier d'un aménagement des examens et de temps supplémentaire, téléchargez le dossier sur le site de la maison départementale des personnes en situation de handicap. Puis, envoyez-le au rectorat.

[Lire dossier Jeunes handicapés : suivre des études n°5.582.](#)

► Unités d'enseignement externalisées

Les unités d'enseignement externalisées (UEE) permettent la scolarisation d'élèves suivis par un établissement médico-social en raison de leur handicap. Les UEE peuvent se situer hors les murs mais aussi au sein même d'un établissement scolaire. En 2021, 89 nouvelles UEE ont été créées, notamment des unités spécialisées dans les troubles du spectre de l'autisme. Parmi ces créations, 5 nouvelles UEE polyhandicap ont été ouvertes ce qui porte à 8 leur nombre total en France. D'ici 2023, l'objectif est de disposer, a minima, d'une UEE de ce type par académie.

Au total, près de 12 500 élèves sont scolarisés dans ces classes qui se composent d'environ 7 élèves encadrés par un enseignant spécialisé ainsi que par une équipe médico-sociale.

► **Élèves en difficulté**

Dans les collèges, la **Segpa** (Section d'enseignement général et professionnel adapté) accueille des élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage graves et persistantes. Des élèves en situation de handicap peuvent intégrer une Segpa dans le cadre d'un projet d'intégration individuelle avec soutien spécialisé.

À partir de la 4^e, l'enseignement dispensé en Segpa est de plus en plus professionnalisant. L'élève en 3^e Segpa passe le CFG (certificat de formation générale), qui correspond au premier niveau de CAP. Il peut aussi passer ensuite le DNB professionnel. En fin de collège, il est orienté vers un lycée professionnel, un centre d'apprentis ou un établissement régional d'enseignement adapté (Erea).

Coordonnées des Segpa :

www.education.gouv.fr rubrique Ministère / Acteurs / Régions académiques, académies et services départementaux de l'Éducation nationale

Lire dossier Décrochage ou difficultés scolaires : aides et solutions n°1.17.

► **Élèves au haut potentiel intellectuel**

Paradoxalement, les élèves intellectuellement précoces peuvent subir des échecs, mais aussi des troubles du comportement et des difficultés d'intégration. Certains collèges proposent des classes spécifiques. Il existe un référent EIP dans chaque académie qui peut orienter ces jeunes dans des établissements spécialisés au besoin.

Un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) peut être mis en œuvre en concertation avec la famille si l'élève a des difficultés importantes.

Association nationale pour les enfants intellectuellement précoces : www.anpeip.org

Association française pour les enfants précoces : <https://afep-asso.fr>

► **Classes à horaires aménagés (CHA)**

Un certain nombre de sections spécifiques permettent à des enfants qui ont des aptitudes particulières de poursuivre une scolarité normale tout en approfondissant leurs compétences.

Pour savoir où sont implantées les classes à horaires aménagés, il faut prendre contact avec l'inspection académique du département concerné.

www.education.gouv.fr rubrique Ministère / Acteur / Régions académiques, académies et services départementaux de l'Éducation nationale.

Le domaine artistique : musique, danse, théâtre et arts plastiques. Les élèves ont un programme d'enseignement général identique aux autres mais ils suivent en parallèle les cours du conservatoire ou de l'école de musique ou de danse. Selon les collèges, les enseignements ont lieu uniquement le matin ou alternativement le matin et l'après-midi. Il faut s'inscrire auprès du conservatoire ou de l'école pour la partie artistique et auprès de l'inspection académique pour la partie scolaire dès le mois de janvier de l'année de CM2.

Accès sur dossier, test et/ou avis des établissements.

Le domaine sportif : l'emploi du temps est aménagé pour que les élèves puissent assister à leur entraînement (de 4 à 8h par semaine) au sein d'un club tout en suivant le programme scolaire. Inscrivez votre enfant dès le mois de mars de l'année de CM2 directement auprès du collège concerné.

Le niveau sportif et le dossier scolaire sont examinés pour entrer dans ces écoles.

Lire dossiers Les métiers de la danse n°2.262 ; Les sections sportives n°1.141 ; Les métiers de la musique n°2.263.

Des parcours aménagés

Des « **parcours aménagés de formation initiale** » sont proposés, à titre expérimental, dans plusieurs académies, à des jeunes de plus de 15 ans en risque de décrochage. Dans ce dispositif, l'élève bénéficie d'un parcours de formation « sur mesure » et d'un accompagnement personnalisé. Il est suivi par un tuteur. Ce parcours aménagé peut s'étendre de quelques semaines à une année au maximum et comprendre des activités encadrées ou des périodes d'immersion en entreprise.

Lire dossier Décrochage ou difficultés scolaires : aides et solutions n°1.17.

Carnet d'adresses

► Liste 1

Sites de référence

<https://agriculture.gouv.fr/alimagri-laventure-du-vivant>

Édité par : Alim'agri- Site du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Sur le site : formations et diplômes de l'enseignement agricole, établissements, précisions sur l'enseignement technique (avant le bac) et supérieur, témoignages étudiants et professionnels.

Informations sur les métiers par secteur : agroéquipement, alimentation, animaux, commerce et conseil, eau, forêt, paysage et nature, services, végétaux.

www.cidj.com

Édité par : CIDJ

Sur le site : informations pour les jeunes sur l'orientation, les études, les formations et les métiers, la recherche d'emploi et de stage, la mobilité, la vie quotidienne (logement, santé, droit, citoyenneté, loisirs). Programme Handjeunes, actualités, agenda.

www.education.gouv.fr

Édité par : ministère de l'Éducation nationale

Sur le site : présentation du système éducatif, des diplômes et des programmes jusqu'au lycée. Information sur la politique éducative, le rôle des parents d'élèves, l'orientation, l'apprentissage, les études en Europe et à l'international, la formation continue, les concours et les emplois dans l'Éducation nationale. Annuaire des établissements scolaires, des internats, des EREA et des CIO. Liens vers les services en ligne de l'Éducation nationale, accès aux bulletins officiels et aux statistiques de la Depp.

www.monorientationenligne.fr

Édité par : Mon orientation en ligne : service d'aide personnalisé à l'orientation

Sur le site : service gratuit qui répond par téléphone, tchat ou mail aux questions sur l'orientation, les filières de formation et les métiers. Informations complémentaires dans la Boîte à outils : FAQ, cartes interactives des formations et des lieux de formation.

www.onisep.fr

Édité par : Office national d'information sur les enseignements et les professions
Sur le site : présentation des études, des diplômes – du collège à l'enseignement supérieur – et des différents dispositifs de l'Éducation nationale. Annuaire des formations, des établissements et des lieux d'information. Renseignements sur les métiers et les secteurs professionnels, guides d'orientation en téléchargement, actualités, scolarité et handicap.

www.orientation-pour-tous.fr

Édité par : Orientation pour tous
Sur le site : fiches et vidéos métiers, offre de formation initiale et continue, informations régionales, actualités.

► Liste 2

Organismes de référence

Fédération nationale des Écoles des parents et des éducateurs (FNEPE)

180 bis rue de Grenelle
75007 Paris
Tél : 01 47 53 62 70
www.ecoledesparents.org
Écoles des parents et des éducateurs dans tous les départements et en Outre-mer
Actions d'accompagnement, d'orientation, de formation et de prévention pour les familles et les jeunes : médiation familiale, conseil conjugal et familial, entretiens individuels, groupes de parole.

Le réseau des centres d'information et d'orientation (CIO)

75001 Paris
www.education.gouv.fr/annuaire
Accueillir, informer et conseiller en matière d'orientation et de formation professionnelle.
Public : élèves et leurs familles, élèves handicapés, élèves en difficulté soumis à l'obligation scolaire et étudiants.

Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP)

Lognes
12 mail Barthélemy Thimonnier
77700 Marne-la-Vallée
Tél : 01 64 80 35 00
www.onisep.fr
Délégations régionales (DRONISEP)
Informer sur les métiers, les formations et l'insertion professionnelle. Diffuser revues, brochures, fiches métiers, produits audiovisuels et multimédias. Ces documents sont en consultation dans les centres d'information et d'orientation (CIO), les centres de documentation et d'information (CDI) des collèges et lycées, les services communs universitaires d'information et d'orientation (SCUIO).

Réseau Info Jeunes (CIDJ)

75001 Paris
www.cidj.com/nous-rencontrer
1300 structures Info jeunes (IJ) en France. Le CIDJ coordonne en direct le réseau francilien des Bureaux et Points information jeunesse (BIJ et PIJ).
Accueillir gratuitement et de manière anonyme tous les jeunes, sans rendez-vous, sur tous les sujets qui peuvent les concerner : orientation, études, métiers, emploi, logement, santé, mobilité internationale...

► Liste 3

Fédérations de parents d'élèves

Apel nationale

Association de parents d'élèves de l'enseignement libre
277 rue Saint-Jacques
75005 Paris
Tél : 01 53 73 73 90
www.apel.fr
Zone couverte : fédération nationale Services d'aide à l'orientation scolaire : plateforme téléphonique
Apel service 01 46 90 09 60, du lundi au vendredi de 9h à 18h sauf le mardi de 14h à 19h, service d'information et de conseil aux familles dans le réseau des Apel.

Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger (Fapée)

101 boulevard Raspail
75006 Paris
Tél : 01 45 44 08 49
www.fapee.com
Présence sur tous les continents. Au service des parents de toutes nationalités pour les associer à la scolarité de leur enfant et agir sur les problématiques spécifiques de l'enseignement français à l'étranger. Organisation de rencontres régionales, informations, conseils et partage d'expériences.

Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)

108-110 avenue Ledru-Rollin
75011 Paris
Tél : 01 43 57 16 16
www.fcpe.asso.fr
Présence de la FCPE sur l'ensemble du territoire et dans les établissements français à l'étranger. 6000 conseils locaux réunis en 102 conseils départementaux.
Fédération des parents d'élèves adhérents des écoles laïques : de la maternelle au lycée pour s'informer, échanger et participer à la vie éducative et scolaire des enfants, défendre leur intérêt et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics.

Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (Peep)

89-91 boulevard Berthier
75017 Paris
Tél : 01 44 15 18 18
<http://peep.asso.fr>
Plus de 5 000 associations affiliées. Représente les parents d'élèves dans l'établissement de leur enfant. Conception publique et laïque de l'école pour l'égalité des chances. Indépendance politique, syndicale et religieuse.
Aide aux parents : plateforme d'accompagnement scolaire en ligne (toutes matières, du CP à la terminale), informations thématiques (logement, orientation, droit...), bibliothèque scolaire, prix jeunes dessinateurs et lecteurs...

Liste 1	
Sites de référence	p. 10
Liste 2	
Organismes de référence	p. 10
Liste 3	
Fédérations de parents d'élèves	p. 10
Liste 4	
Information sur l'enseignement privé	p. 11

Fédération nationale des associations de parents d'élèves de conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre (Fnapec)

106 rue d'Amsterdam
75009 Paris
Tél: 06 83 51 83 11
www.fnapec.fr
Aider les parents pour l'enseignement artistique de leurs enfants. Contribuer à l'accessibilité, à la qualité et au développement des études musicales, chorégraphiques et d'art dramatique. Informations, conseils pour l'orientation et représentation des adhérents auprès des instances régionales et nationales.

Fédération nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement technique hôtelier et touristique (FNAPEETHT)

1 bis Chemin de Monsieur
06800 Cagnes-sur-Mer
Tél: 06 62 57 96 48
www.fnapeetht.com
Se consacrer aux problèmes particuliers de l'enseignement hôtelier et touristique et à sa promotion, assurer des contacts et suivis entre les acteurs. Proposer des bourses aux vêtements et aux livres. Organiser le transport des élèves. Assurer l'échange entre les lycées. Représenter les parents.

Union nationale des associations autonomes de parents d'élèves (Unaape)

42 rue Carvès
92120 Montrouge
Tél: 01 40 92 16 61
www.unaape.asso.fr
Associations affiliées.
Aider et informer les parents d'élèves, associations et unions membres sur la vie scolaire, le fonctionnement et l'évolution du système éducatif, en veillant à la neutralité politique, syndicale, religieuse ou idéologique.

► Liste 4

Information sur l'enseignement privé

Ces organismes informent sur les établissements d'enseignement privé et publient des annuaires des écoles privées.

Apel nationale

Association de parents d'élèves de l'enseignement libre
277 rue Saint-Jacques
75005 Paris
Tél: 01 53 73 73 90
www.apel.fr
Zone couverte: fédération nationale
Services d'aide à l'orientation scolaire: plateforme téléphonique
Apel service 01 46 90 09 60, du lundi au vendredi de 9h à 18h sauf le mardi de 14h à 19h, service d'information et de conseil aux familles dans le réseau des Apel.

Centre d'information et de documentation sur l'enseignement privé (Cide)

64-66 rue des Archives
75003 Paris
Tél: 06 50 03 89 57
www.enseignement-privé.fr
Information destinée aux jeunes et à leur famille sur l'enseignement privé: annuaires en ligne des internats et des établissements du privé.

Centre Fabert

79 Avenue de Ségur
75015 Paris
Tél: 01 47 05 32 68
www.fabert.com
Centres Fabert à Paris, Lyon, et Beijing.
Informer sur l'enseignement privé et services d'orientation dans les centres Fabert à Paris et Lyon.
Editer des guides de l'enseignement privé en France, proposer un annuaire en ligne.

Carnet d'adresses

Actuel Ile-de-France

► Liste 1 (IDF)

CIO

Les CIO (centres d'information et d'orientation) sont des services publics gratuits où des psychologues de l'Éducation nationale informent les jeunes sur leur orientation scolaire ou professionnelle. À Paris, chaque CIO couvre plusieurs arrondissements.

75010 Paris

Centre d'information et d'orientation de Paris-Est 1 (CIO Est 1) (1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 10^e et 12^e arrondissements) - Section spécialisée près le Tribunal pour enfants de Paris
7-9 passage des Récollets
Tél : 01 44 62 39 61/01 44 62 88 (section spécialisée)
www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_365425/centre-d-information-et-d-orientation-est-1
www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_365459/centre-d-information-et-d-orientation-pres-du-tribunal-pour-enfants-de-paris

75013 Paris

Centre d'information et d'orientation de Paris-Sud (CIO Sud) (5^e, 6^e, 13^e, 14^e arrondissements)
2 rue Paul Bourget
Tél : 01 44 62 39 47
www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_1286097/centre-d-information-et-d-orientation-sud

75016 Paris

Centre d'information et d'orientation de Paris-Ouest (CIO Ouest) (7^e, 15^e, 16^e arrondissements) - CIO relais Europe
14 avenue René Boylesve
Tél : 01 44 62 35 89
www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_365453/centre-d-information-et-d-orientation-ouest-relais-europe

75017 Paris

Centre d'information et d'orientation de Paris-Nord (CIO Nord) (8^e, 9^e, 17^e, 18^e arrondissement)
39 rue Pierre Rebière
Tél : 01 44 62 35 82
www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_1851214/centre-d-information-et-d-orientation-paris-nord

75019 Paris

Centre d'information et d'orientation de Paris-Est 3 (CIO Est 3) (19^e arrondissement)
129 rue de Crimée
Tél : 01 44 62 39 80
www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_365427/centre-d-information-et-d-orientation-est-3

75020 Paris

Centre d'information et d'orientation de Paris-Est 2 (CIO Est 2) (11^e, 20^e arrondissement)
153 avenue Gambetta
Tél : 01 44 62 39 77
www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_365406/centre-d-information-et-d-orientation-est-2

77000 Melun

Centre d'information et d'orientation de Melun (CIO Melun)
45 avenue Thiers
Tél : 01 64 10 27 10
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-melun>

77100 Meaux

Centre d'information et d'orientation de Meaux (CIO Meaux)
Cité administrative du Mont Thabor
15 place de l'Europe
Tél : 01 60 25 44 00
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-meaux>

77120 Coulommiers

Centre d'information et d'orientation de Coulommiers (CIO Coulommiers)
Espace 34
64 rue du Général Leclerc
Tél : 01 64 20 72 78
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-coulommiers>

77130 Montereau-Fault-Yonne

Centre d'information et d'orientation de Montereau (CIO Montereau)
Point d'accueil du centre d'information et d'orientation de Provins
Maison des services publics - 1^{er} étage, droite
3 rue André Thomas
Tél : 01 82 34 00 82
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-montereau>

77160 Provins

Centre d'information et d'orientation de Provins (CIO Provins)
2 rue Joly
Tél : 01 64 00 12 58
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-provins>

77176 Savigny-le-Temple

Centre d'information et d'orientation de Savigny-le-Temple (CIO Savigny-le-Temple)
10 rue Marceline Leloup
Tél : 01 64 41 94 39
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-savigny>

77185 Lognes

Centre d'information et d'orientation de Lognes - Lagny (CIO Lognes - Lagny)
Square Philippe Lebon
Tél : 01 64 68 24 81
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-lognes>

77210 Avon

Centre d'information et d'orientation d'Avon-Fontainebleau (CIO Avon-Fontainebleau)
6 rue Charles Lefebvre
Tél : 01 64 22 32 41
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-fontainebleau>

77500 Chelles

Centre d'information et d'orientation de Chelles - Mitry-Mory (CIO Chelles - Mitry-Mory)
18 rue Gustave Nast
Tél : 01 60 08 35 07
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-chelles>

77680 Roissy-en-Brie

Centre d'information et d'orientation de Roissy-en-Brie (CIO Roissy-en-Brie)
7 avenue de la Malibrant
Tél : 01 60 29 27 16
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-roissy>

78000 Versailles

Centre d'information et d'orientation de Versailles (CIO Versailles)
Section spécialisée près le tribunal pour enfants des Yvelines
3 rue de la Patte d'Oie
Tél : 01 61 31 27 60
www.ac-versailles.fr/cid110100/c-versailles.html

78100 Saint-Germain-en-Laye

Centre d'information et d'orientation - Saint-Germain-en-Laye (CIO Saint-Germain-en-Laye)
(dans le quartier de la Sous-Préfecture)
13 rue de Témar
Tél : 01 78 64 33 29
www.ac-versailles.fr/cid109959/c-saint-germain-laye.html

78120 Rambouillet

Centre d'information et d'orientation de Rambouillet (CIO Rambouillet)
7 rue de la Louvière
Tél : 01 30 83 52 36
www.ac-versailles.fr/cid106325/c-rambouillet.html

78130 Les Mureaux

Centre d'information et d'orientation des Mureaux (CIO des Mureaux)
6 rue Gambetta
Tél : 01 34 74 25 36
www.ac-versailles.fr/cid106303/c-des-mureaux.html

78200 Mantes-la-Jolie

Centre d'information et d'orientation de Mantes-la-Jolie (CIO Mantes-la-Jolie)
60 boulevard du Maréchal Juin
Tél : 01 61 31 22 90
www.ac-versailles.fr/cid106319/c-mantes-jolie.html

78210 Saint-Cyr-l'École

Centre d'information et d'orientation de Saint-Cyr-l'École (CIO Saint-Cyr-l'École)
12 bis rue Victor Hugo
Tél : 01 30 58 58 98
www.ac-versailles.fr/cid106326/c-saint-cyr-ecole.html

78300 Poissy

Centre d'information et d'orientation de Poissy-Sartrouville (CIO Poissy-Sartrouville)
Technoparc
5-7 rue Charles-Edouard Jeanneret
Tél : 01 78 63 22 56
www.ac-versailles.fr/cid106322/c-poissy.html

Liste 1 CIO	p. 12
Liste 2 Information Jeunesse	p. 14
Liste 3 Services d'orientation gratuits	p. 14
Liste 4 Services d'orientation payants	p. 15

78990 Élancourt

Centre d'information et d'orientation d'Élancourt (CIO Elancourt)
Maison sociale des sept mares
1 rue de la Grenouillère
Tél: 01 30 16 08 30
www.ac-versailles.fr/cid106265/c-elancourt.html

91000 Évry

Centre d'information et d'orientation d'Évry-Courcouronnes (CIO Evry-Courcouronnes)
110 place de l'Agora
Tél: 01 69 36 09 00
www.ac-versailles.fr/cid108799/c-evry.html

91150 Étampes

Centre d'information et d'orientation d'Étampes (CIO Étampes)
21 promenade des Prés
Tél: 01 69 92 10 60
www.ac-versailles.fr/cid108762/c-etampes.html

91300 Massy

Centre d'information et d'orientation de Massy (CIO Massy)
Maison de la formation et de l'emploi
11 avenue du Noyer Lambert
Tél: 01 69 53 68 75/01 69 53 68 76
www.ac-versailles.fr/cid108842/c-massy.html

91600 Savigny-sur-Orge

Centre d'information et d'orientation de Savigny-sur-Orge (CIO Savigny-sur-Orge)
Section spécialisée près le Tribunal pour enfants de l'Essonne
18 rue Charles Rossignol
Tél: 01 69 44 53 21
www.ac-versailles.fr/cid108860/c-savigny-sur-orge.html

91700 Sainte-Geneviève-des-Bois

Centre d'information et d'orientation de Sainte-Geneviève-des-Bois - Arpajon (CIO Sainte-Geneviève-des-Bois - Arpajon)
Rue de la Boële
Tél: 01 69 51 78 14 (Ste-Geneviève)/01 69 51 78 13 (Arpajon)
www.ac-versailles.fr/cid108883/c-sainte-genevieve-des-bois.html

91800 Brunoy

Centre d'information et d'orientation de Brunoy (CIO Brunoy)
Rond-point de Wittlich
1 rue Talma
Tél: 01 60 46 07 56
www.ac-versailles.fr/cid108673/c-brunoy.html

92100 Boulogne-Billancourt

Centre d'information et d'orientation de Boulogne-Billancourt (CIO Boulogne-Billancourt)
10 rue Paul-Adolphe Souriau
Tél: 01 55 20 09 30
www.ac-versailles.fr/cid108909/c-boulogne-billancourt.html

92120 Montrouge

Centre d'information et d'orientation de Montrouge (CIO Montrouge)
Collège du Haut Mesnil
24 rue Arthur Auger
Tél: 01 46 57 24 75
www.ac-versailles.fr/cid109028/c-montrouge.html

92140 Clamart

Centre d'information et d'orientation de Clamart (CIO Clamart)
28 rue des Closiaux
Tél: 01 46 42 92 91
www.ac-versailles.fr/cid108940/c-clamart.html

92230 Gennevilliers

Centre d'information et d'orientation de Gennevilliers (CIO Gennevilliers)
60 rue Georges Corète
Tél: 01 47 92 79 68
www.ac-versailles.fr/cid108985/c-gennevilliers.html

92500 Rueil-Malmaison

Centre d'information et d'orientation de Rueil-Malmaison - Nanterre (CIO Rueil-Malmaison - Nanterre)
Section spécialisée près le Tribunal pour enfants de Nanterre
101 route de l'Empereur
Tél: 01 47 49 43 00
www.ac-versailles.fr/cid109087/c-rueil-malmaison.html

92700 Colombes

Centre d'information et d'orientation de Colombes (CIO Colombes)
75 avenue Henri Barbusse
Tél: 01 42 42 17 34
www.ac-versailles.fr/cid108970/c-colombes.html

92800 Puteaux

Centre d'information et d'orientation de Puteaux (CIO Puteaux)
2 cours Maréchal Leclerc
Tél: 01 49 03 74 20
www.ac-versailles.fr/cid109150/c-puteaux.html

93100 Montreuil

Centre d'information et d'orientation de Montreuil (CIO Montreuil)
(accueil du public de Montreuil et de Bagnolet)
21 rue Walwein
Tél: 01 48 57 45 86
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-montreuil>

93130 Noisy-le-Sec

Centre d'information et d'orientation de Noisy-le-Sec (CIO Noisy-le-Sec)
16 rue des Carrouges
Tél: 01 48 49 85 86
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-noisy-le-sec>

93140 Bondy

Centre d'information et d'orientation de Bondy (CIO Bondy)
17 rue Auguste Polissard
Tél: 01 48 47 28 85
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-bondy>

93150 Le Blanc-Mesnil

Centre d'information et d'orientation - Le Blanc-Mesnil (CIO Le Blanc-Mesnil)
Point d'accueil du CIO Drancy
50 avenue de la Division Leclerc
Tél: 01 48 67 02 98
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-blancmesnil>

93200 Saint-Denis

Centre d'information et d'orientation de Saint-Denis (CIO Saint-Denis)
2-4 allée de Seine
Tél: 01 48 22 28 28
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-saintdenis>

93220 Gagny

Centre d'information et d'orientation de Gagny (CIO Gagny)
68 rue du Chemin de Fer
Tél: 01 43 81 38 85
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-gagny>

93240 Stains

Centre d'information et d'orientation de Stains (CIO Stains)
30 rue de Saalfeld
Tél: 01 48 26 34 70
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-stains>

93290 Tremblay-en-France

Centre d'information et d'orientation de Tremblay-en-France (CIO Tremblay-en-France)
38 rue Pierre de Ronsard
Tél: 01 48 60 48 12
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-tremblay>

93300 Aubervilliers

Centre d'information et d'orientation d'Aubervilliers (CIO Aubervilliers)
80 rue Henri Barbusse
Tél: 01 48 33 46 07
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-aubervilliers>

93390 Clichy-sous-Bois

Centre d'information et d'orientation de Clichy-sous-Bois (CIO Clichy-sous-Bois)
1 bis boulevard Gagarine
Tél: 01 43 81 34 72
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-leraincy/>

93500 Pantin

Centre d'information et d'orientation de Pantin (CIO Pantin)
41 rue Délizy
Tél: 01 48 44 49 71
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-pantin>

93600 Aulnay-sous-Bois

Centre d'information et d'orientation d'Aulnay-sous-Bois (CIO Aulnay-sous-Bois)
14 rue du Commandant Brasseur
Tél: 01 48 19 24 50
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-aulnay>

93700 Drancy

Centre d'information et d'orientation de Drancy - Le Blanc-Mesnil (CIO Drancy - Le Blanc-Mesnil)
21 rue de la Haute Borne
Tél: 01 48 95 21 21
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-drancy>

93800 Épinay-sur-Seine

Centre d'information et d'orientation d'Épinay-sur-Seine (CIO Epinay-sur-Seine)
7 bis avenue de la République
Tél: 01 42 35 40 82
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-epinay>

94000 Créteil

Centre d'information et d'orientation Créteil (CIO Créteil)
Section spécialisée près le Tribunal pour enfants de Créteil - Point d'accueil du CIO Charenton-le-Pont
9 rue Louis Blériot
Tél: 01 49 56 06 94
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-creteil>

94100 Saint-Maur-des-Fossés

Centre d'information et d'orientation - Saint-Maur-des-Fossés (CIO Saint-Maur-des-Fossés)
Point d'accueil du CIO Champigny-sur-Marne
72 avenue Henri Martin
Tél: 01 42 83 64 62
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-saintmaur>

94130 Nogent-sur-Marne

Centre d'information et d'orientation - Nogent-sur-Marne (CIO Nogent-sur-Marne)
Point d'accueil du CIO Vincennes
124 bd de Strasbourg
Tél: 01 48 76 04 10
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-nogent>

94200 Ivry-sur-Seine

Centre d'information et d'orientation d'Ivry-sur-Seine (CIO Ivry-sur-Seine)
Cité administrative
45b rue Maurice Coutant
Tél: 01 46 72 78 20
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-ivry>

94220 Charenton-le-Pont

Centre d'information et d'orientation de Charenton-le-Pont (CIO Charenton-le-Pont)
131 bis rue de Paris
Tél: 01 43 68 15 79
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-charenton>

94240 L'Haÿ-les-Roses

Centre d'information et d'orientation de L'Haÿ-les-Roses (CIO L'Haÿ-les-Roses)
Point d'accueil du CIO Villejuif
2 rue de Chevilly
Tél: 01 46 64 19 12
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-lhaylesroses>

94300 Vincennes

Centre d'information et d'orientation de Vincennes (CIO Vincennes)
Point d'accueil du CIO Nogent-sur-Marne
46 avenue du Château
Tél : 01 43 28 04 73
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-vincennes>

94470 Boissy-Saint-Léger

Centre d'information et d'orientation de Boissy-Saint-Léger (CIO Boissy-Saint-Léger)
6^e étage
3 avenue Charles de Gaulle
Tél : 01 45 69 65 73
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-boissy>

94500 Champigny-sur-Marne

Centre d'information et d'orientation de Champigny-sur-Marne - Saint-Maur-des-Fossés (CIO Champigny-sur-Marne - Saint-Maur-des-Fossés)
155 avenue Roger Salengro
Tél : 01 48 80 98 31
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-champigny>

94600 Choisy-le-Roi

Centre d'information et d'orientation - Choisy-le-Roi (CIO Choisy-le-Roi)
5 avenue de la République
Tél : 01 48 52 30 18
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-choisyleroi>

94800 Villejuif

Centre d'information et d'orientation de Villejuif (CIO Villejuif)
4 avenue Paul Vaillant-Couturier
Tél : 01 46 77 69 33
<http://orientation.ac-creteil.fr/cio-villejuif>

95000 Cergy-Pontoise

Centre d'information et d'orientation de Cergy-Pontoise (CIO Cergy-Pontoise)
Section spécialisée près le Tribunal pour enfants de Cergy-Pontoise
1^{er} étage - Porte E1
1 place des Arts
Tél : 01 34 33 37 00
www.ac-versailles.fr/cid109322/c.i.o.-de-cergy-pontoise.html

95100 Argenteuil

Centre d'information et d'orientation d'Argenteuil (CIO Argenteuil)
14 rue Alfred Labrière
Tél : 01 39 98 02 79 (accueil uniquement sur rdv)
www.ac-versailles.fr/cid109250/c-argenteuil.html

95200 Sarcelles

Centre d'information et d'orientation de Sarcelles (CIO Sarcelles)
Sarcelles Village
2 rue Fernand Léger
Tél : 01 34 38 36 70
www.ac-versailles.fr/cid109615/c-sarcelles.html

95500 Gonesse

Centre d'information et d'orientation - Gonesse (CIO Gonesse)
5 avenue François Mitterrand
Tél : 01 34 45 15 70
www.ac-versailles.fr/cid109414/c-gonesse.html

► Liste 2 (IDF)

Information Jeunesse

Les structures Info Jeunes informent, accueillent et accompagnent les jeunes sur les métiers, la formation, l'emploi, la vie scolaire et étudiante...
Le CIDJ et les CIJ donnent les coordonnées des structures locales d'accueil.

Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ)

Accueil du public : 4 place du Louvre 75001 Paris
Siège social : 6-8 rue Eugène Oudiné 75013 Paris
Tél : 01 88 40 41 80 (permanence téléphonique des conseillers : lundi-vendredi de 10h à 12h)
www.cidj.com
1300 structures Info Jeunes de proximité en France. Le CIDJ est membre de l'organisation européenne Eryca.
Zone couverte : Nationale
Accueillir et renseigner, sur place, par téléphone ou en ligne, sur les formations, les métiers, l'emploi, les stages, les jobs d'été, la création d'entreprise, les bourses, le logement, la santé, le droit, la mobilité internationale...
Proposer sur place : documentation, entretiens personnalisés, aide à l'écriture de CV et lettres de motivation, ateliers collectifs et visites de groupes.

Centre Information Jeunesse de Seine-et-Marne (CIJ)

6 B quai de la Courtille
77000 Melun
Tél : 01 64 39 39 51
<https://cij77.asso.fr>
Zone couverte : Dép. : 77

Centre Information Jeunesse du Val-d'Oise (CIJ)

Parvis de la Préfecture
1 place des Arts
95000 Cergy-Pontoise
Tél : 01 34 41 67 67
<http://cij.valdoise.fr>
Zone couverte : Dép. : 95
Lundi au Vendredi de 12h à 18h (le matin sur rdv)

Centre Information Jeunesse Yvelines (YIJ)

3 parvis des Sources
78180 Montigny-le-Bretonneux
Tél : 01 34 98 37 05
www.yij78.org
Zone couverte : Dép. : 78

► Liste 3 (IDF)

Services d'orientation gratuits**75001 Paris**

Centre d'initiatives pour l'emploi des jeunes (Ciej)
Sauvegarde de l'adolescence à Paris
3 rue du Coq Héron
Tél : 01 40 39 70 00
<https://ciejpartenaires.wixsite.com/ciej>
Informations sur l'orientation, la formation professionnelle, l'accès à l'emploi, et au logement, pour les jeunes et leurs familles. Dispositifs pour faciliter les parcours d'insertion sociale, scolaire et/ou professionnelle : ateliers, formations, stages, emploi en alternance...
Public : jeune
Conditions : Accueil sans rdv du lundi au jeudi : 9h-12h30 et 13h30-17h.
Vendredi : accueil uniquement téléphonique ou sur rdv.
Coût : gratuit

75005 Paris

Apel nationale
Association de parents d'élèves de l'enseignement libre
277 rue Saint-Jacques
Tél : 01 53 73 73 90
www.apel.fr
Plusieurs services d'aide à l'orientation scolaire destinés aux élèves et à leurs parents :
- plateforme téléphonique nationale
Apel service 01 46 90 09 60, du lundi au vendredi de 9h à 18h sauf le mardi de 14h à 19h : réponse aux questions d'orientation et de vie scolaire par des conseillers scolaires, des éducateurs spécialisés et des psychologues.
- service d'information et de conseil aux familles présent dans la plupart des régions et des départements : information et conseils personnalisés sur la vie scolaire, les études et les métiers, adresses d'établissements, informations et accompagnement pour l'accueil des enfants handicapés ou en difficulté, relais vers des associations locales spécialisées.
Coût : gratuit

75011 Paris

École des parents et des éducateurs de l'Île-de-France (EPE Île-de-France)
5 impasse Bon Secours
Tél : 01 44 93 44 88
www.epe-idf.com
Permanence scolarité et orientation
Ecoute, conseil et information concernant l'orientation (scolaire, universitaire, professionnelle) et les difficultés liées à la scolarité ; pour parents et enfants à partir de 10 ans. Service sur rdv les mercredis de 14h à 18h30 et les samedis de 10 à 13h :
- gratuit pour les adolescents et les jeunes adultes venant seuls ;
- tarification de 20 € pour les parents venant sans leurs enfants.
Lieux : Paris
Coût : gratuit
Le Café de l'École des parents
11 cité du Couvent
75011 Paris
Tél : 01 44 93 44 84

75019 Paris

Cité des métiers de Paris
Universciences
Cité des sciences et de l'industrie
1^{er} sous-sol
30 avenue Corentin Cariou
Tél : 01 40 05 70 00
www.cite-sciences.fr/fr/au-programme/lieux-ressources/cite-des-metiers
16 cités des métiers en France. 3 centres sont associés à celle de Paris dans les 4^e, 10^e et 18^e arrondissements.
Informations et conseils, anonymes et gratuits, en matière d'orientation, de recherche d'emploi et de création d'activité. Ressources en accès libre, entretiens sans rdv, ateliers et forums.
Public : tout public
Lieux : Académie de Paris, Paris
Coût : gratuit

78190 Trappes

Cité des métiers de Saint-Quentin-en-Yvelines
ZA du Buisson de la Couldre
1 rue des Hêtres
Tél : 01 34 82 82 61
www.citedesmetiers.sqy.fr
Entretiens d'orientation avec des conseillers sans RdV, consultation libre de documentation spécialisée et d'outils multimédia de recherche en matière de formation et d'emploi, réunions d'information collectives et ateliers sur inscription (découverte métiers, orientation, formation...)
Public : tout public

93290 Tremblay-en-France

Cité des métiers Roissy - Le Bourget
Roissypôle - Bâtiment Aéro-nef - entrée B
rue de Copenhague
<https://pariscdgalliance.fr/cite-des-metiers>
Public : tout public

94600 Choisy-le-Roi

Cité des métiers du Val-de-Marne
Siège de l'association régionale des cités des métiers d'Île-de-France
14 rue Waldeck Rousseau
Tél: 06 40 69 16 57
www.citedesmetiers-valdemarne.fr
Accueil, accompagnement, information et orientation sur les métiers et la vie professionnelle: conseils, ressources documentaires, événements (ateliers, présentations de métiers et de secteurs d'activité, de recruteurs).
Public: tout public

► Liste 4 (IDF)

**Services
d'orientation payants****75006 Paris**

Cogito'Z Paris 6^e
Centre de psychologie intégrative
87 rue de Rennes
Tél: 01 55 37 03 52
www.cogitoz.com
12 sites: Aix-en-Provence, Aubagne, Avignon, Dax, Lyon, Marseille, Nantes, Paris (6^e et 17^e arrondissements), Bruxelles, Londres, Genève.
Consultations, tests et bilans d'orientation et accompagnement.
Pour enfants, adolescents et adultes.
Conditions: Sur rdv uniquement.
Coût: consultation: de 75 à 480 €; orientation: de 135 à 365 €.

75007 Paris

Centre d'orientation et d'exams psychologiques (Corep)
18 rue de Varenne
Tél: 01 44 39 74 10
http://corep-orientation.org
Bilans d'orientation (tests en groupe et entretien individuel), psychologiques (tests, questionnaires, entretiens), et psychométriques.
Conditions: Sur rdv.
Lieux: Paris
Coût: à partir de 310 €

75008 Paris

Office de documentation et d'information de l'enseignement privé (Odiép)
10 rue de Laborde
Tél: 01 42 65 37 18
www.odiep.com
L'Odiép est présent dans 55 villes en France.
Entretiens, bilans et coaching scolaires s'adressant aux jeunes (collégiens, lycéens et étudiants) et leurs parents sur rdv. Conseils dans le choix d'une formation dans l'enseignement privé, consultation de documentation.
Public: tout public
Coût: à partir de 166 €

75009 Paris

Action Jeunes
Association pour l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes
20 rue Pierre Semard
Tél: 09 50 79 61 59/06 60 43 10 07
www.actionjeunes.com
Bilans de personnalité et d'orientation en formule collective ou individuelle, aide à la construction de son parcours d'orientation, aide à communiquer son projet et à s'affirmer dans son projet.
Public: jeune
Coût: de 110 à 500 € selon la formule choisie.

75011 Paris

École des parents et des éducateurs de l'Île-de-France (EPE Île-de-France)
5 impasse Bon Secours
Tél: 01 44 93 44 88
www.epe-idf.com
bilans (d'orientation, jeune, psycho-pédagogiques, neuropsychologiques, psychométrique, projectif) aux enfants, adolescents, jeunes, ainsi que des entretiens (conseils, pré ou post bilan).
Coût: à partir de: 70 € (entretien), 550 € (bilan)

75014 Paris

Cabinet Catherine Bernatet conseil formation (CB conseil formation)
82 avenue Denfert Rochereau
Tél: 06 07 73 03 03
www.sb2c-conseilformation.fr
Accompagnement de collégiens et lycéens en difficultés scolaires ou en recherche d'un parcours d'orientation. Conférences-débats gratuits pour les parents.
Coût: tarif sur devis

75015 Paris

Centre Fabert
79 Avenue de Ségur
Tél: 01 47 05 32 68
www.fabert.com
Centres Fabert à Paris, Lyon, et Beijing.
Services d'orientation pédagogique et psychologique pour les jeunes de 6 à 25 ans et leurs parents, sur rdv: entretiens, aide au choix d'une école privée, bilans d'orientation et psychopédagogiques, coaching, consultations d'orientation en LMD et à l'international.
Public: tout public
Coût: de 100 à 750 €, selon le service choisi.

75017 Paris

Cogito'Z Paris 17^e
Centre de psychologie intégrative
20 avenue Mac-Mahon
Tél: 01 55 37 03 52
www.cogitoz.com
12 sites: Aix-en-Provence, Aubagne, Avignon, Dax, Lyon, Marseille, Nantes, Paris (6^e et 17^e arrondissements), Bruxelles, Londres, Genève.
Consultations, tests et bilans d'orientation et accompagnement.
Pour enfants, adolescents et adultes.
Conditions: Sur rdv uniquement.
Coût: consultation: de 75 à 480 €; orientation: de 135 à 365 €.

94480 Ablon-sur-Seine

Animation et développement d'applications psychologiques à l'éducation (Adape)
Siège social
1 rue d'Estienne d'Orves
Tél: 06 01 46 37 19
http://adape.fr
Bilans psycho-éducatifs pour les jeunes dès la maternelle et bilans psychologiques d'aide à l'orientation pour les élèves à partir du collège.
Modalités accueil: Bilans et entretiens s'effectuent au sein d'une structure adhérente ou au local parisien situé au 39 boulevard Magenta, 75010 Paris.
Coût: à partir de 450 €